

GLOBAL BIOENERGIES

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital social de 253.972,75 euros
Siège social : 5, rue Henri Desbruères – 91000 Evry
508 596 012 RCS Evry

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE R.225-116 DU CODE DE COMMERCE A LA SUITE DE L'EMISSION DE NOUVELLES ACTIONS DANS LE CADRE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL PAR PLACEMENT PRIVE DES 20 ET 21 SEPTEMBRE 2018

(Huitième résolution de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire et Extraordinaire du 5 juin 2018)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons le présent rapport établi conformément aux prescriptions de l'article R.225-116 du Code de commerce afin de décrire les conditions définitives de l'émission d'actions ordinaires nouvelles décidée par nos soins dans le cadre de l'utilisation de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire et Extraordinaire du 5 juin 2018 aux termes de sa huitième résolution.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire et Extraordinaire du 5 juin 2018, aux termes de sa huitième résolution, statuant conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, notamment des articles L.225-129-2, L.225-135 et L.225-136 dudit code, et des articles L.228-91 et suivants dudit code, a consenti au Conseil d'administration une délégation de compétence afin, notamment, d'augmenter le capital social de la Société par l'émission d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réalisée dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier (c'est-à-dire une opération de placement privé) et de déterminer le prix d'émission dans le respect des modalités définies par ladite résolution, à savoir : le prix d'émission des actions émises sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse sur le marché Euronext Growth Paris précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital éventuellement diminuée d'une décote maximum de 20 % après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion tenue le 20 septembre 2018 à 14 heures, a décidé de faire usage de la délégation de compétence précitée et a décidé le lancement le jour même de l'augmentation de capital par placement privé selon les modalités suivantes (ci-après « **Augmentation de Capital** ») :

Type d'opération :	Augmentation de capital par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, conformément aux dispositions des articles L.225-136 du Code de commerce et L.411-2-II du Code monétaire et financier
Période de placement :	Du 20 septembre 2018 (18h) au 21 septembre 2018 (8h30), une clôture par anticipation pouvant être envisagée
Territoire du placement :	Europe
Nombre maximal d'actions à émettre :	903.752 actions nouvelles
Prix d'émission minimal des actions :	Un montant correspondant à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse sur le marché Euronext Growth Paris, diminuée d'une décote maximale de 20%
Détermination du prix d'émission des actions :	Le prix d'émission résultera de la confrontation de l'offre et des demandes, selon la technique dite de « construction des livres d'ordres » telle que développée par les usages professionnels, conformément aux pratiques de marché habituelles dans le cadre d'un placement privé
Droits attachés aux actions à émettre :	Les actions nouvelles à émettre seront des actions assimilées, dès leur date d'émission, aux actions existantes de la Société
Admission aux négociations des actions à émettre :	Sur la même ligne de cotation du marché Euronext Growth Paris que les actions existantes de la Société
Modalités de souscription :	Libération intégrale, dès la souscription, de la totalité de leur valeur nominale et de la totalité de la prime d'émission

Lors de sa réunion du même jour, le Conseil d'administration a, par ailleurs, donné tous pouvoirs au Directeur Général pour :

- fixer les modalités définitives de l'Augmentation de Capital, en ce compris le nombre d'actions nouvelles et leur prix d'émission ;
- constater la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital après règlement-livraison à intervenir le 25 septembre 2018 ;
- retirer les fonds une fois l'Augmentation de Capital définitivement réalisée ;
- procéder aux formalités consécutives à la réalisation de l'Augmentation de Capital ;
- apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- demander l'admission des actions nouvelles aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris ;
- et plus généralement, faire le nécessaire en vue de la bonne fin de l'Augmentation de Capital.

Enfin, le Conseil d'administration a donné tous pouvoirs au Directeur Général pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi, ainsi, le cas échéant, que de procéder à tout ajustement afin de préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le 21 septembre à 8h30, le Directeur Général a constaté les modalités définitives de l'augmentation de capital :

Date de lancement :	20 septembre 2018
Période de placement :	21 septembre 2018 (avant l'ouverture des négociations sur le marché Euronext Growth Paris)
Type d'opération :	Augmentation de capital par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, conformément aux dispositions des articles L.225-136 du Code de commerce et L.411-2-II du Code monétaire et financier
Montant de l'opération :	6.240.524,22 euros (prime d'émission incluse)
Nombre d'actions à émettre :	560.694 actions nouvelles
Prix d'émission des actions :	11,13 euros par action (soit une prime d'émission de 11,08 euros et une décote de 20% de la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse sur le marché Euronext Growth à Paris précédant la fixation du prix de souscription)
Droits attachés aux actions à émettre :	Les actions nouvelles à émettre sont des actions assimilées, dès leur date d'émission, aux actions existantes de la Société
Admission aux négociations des actions à émettre :	Sur la même ligne de cotation du marché Euronext Growth Paris que les actions existantes de la Société
Modalités de souscription :	Libération intégrale, dès la souscription, de la totalité de leur valeur nominale et de la totalité de la prime d'émission

L'émission des 560.694 actions nouvelles entraîne une augmentation du capital social de la Société de 28.034,70 euros assortie d'une prime totale d'émission de 6.212.489,52 euros, représentant un montant total de souscription de 6.240.524,22 euros.

A titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission des nouvelles actions sera portée à 0,89%.

L'impact de cette émission sur la situation de chaque actionnaire, notamment en ce qui concerne sa quote-part dans les capitaux propres tels que résultant des comptes annuels au 30 juin 2018 arrêtés par le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 21 septembre 2018, et corrigés des augmentations de capital latentes qui résulteraient de l'exercice des différents bons émis à ce jour, figure dans des tableaux en annexe aux présentes.

Le présent rapport sera communiqué à votre Commissaire aux comptes afin que ce dernier émette également, dans les 15 jours suivant la mise en œuvre de ces autorisations par le Conseil, un rapport complémentaire.

Ces rapports complémentaires seront mis à votre disposition dans les conditions légales.

Le 21 septembre 2018

Le Conseil d'Administration

Annexe 1

Tableaux d'impact de dilution

Pour rappel, répartition du capital après exercice des différents bons émis antérieurement à l'émission objet de ce rapport et restant à exercer à la date du présent rapport :

Titres	Nombre d'actions au 20/09/18	Nombre de bons	Nombre d'actions après exercice des bons	Répartition du capital
Actions ordinaires	4.518.761		5.088.819	88,8%
Bons à exercer émis avant le 20/09/18		570.058		11,2%

Répartition après émission des actions objet de ce rapport :

Titres	Nombre d'actions	Répartition du capital
Actions « anciennes »	4.518.761	89,0%
Actions nouvelles	560.694	11,0%
Total	5.079.455	100,00%

Répartition après exercice de l'ensemble des instruments dilutifs du capital latents :

Titres	Nombre d'actions	Nombre de bons	Nombre d'actions après exercice des bons	Répartition du capital
Actions « anciennes »	4.518.761			80,0%
Actions nouvelles	560.694			10,0%
Bons à exercer émis avant le 20/09/18		570.058		10,0%
Total	5.079.455	570.058	5.649.513	100,00%

Annexe 2

Impact sur la quote-part des capitaux propres

Capitaux propres au 30 juin 2018	Nombre d'actions au 30 juin 2018	Quote-part par action
8.834.043 €	4.518.761	1,9549 €

Incidence de l'émission des actions nouvelles sur la quote-part des capitaux propres arrêtés au 30 juin 2018 :

Actions « anciennes »	Actions nouvelles	Nominal	Prime d'émission ⁽²⁾	Capitaux propres après émission des actions nouvelles	Quote-part par action
4.518.761	560.694	28.034,70 €	6.212.489,52 €	15.074.567 €	2,9678 €

Incidence de la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs du capital latents sur la quote-part des capitaux propres arrêtés au 30 juin 2018 :

Titres	Nombre d'actions	Nombre de bons	Nombre d'actions après exercice des bons	Impact sur capitaux propres ⁽¹⁾	Capitaux-propres après exercice des bons	Quote-part par action
Actions « anciennes »	4.518.761					
Actions nouvelles	560.694			6.240.524 €		
Bons à exercer émis avant le 20/09/18		570.058		12.879.292 €		
Total	5.079.455	570.058	5.649.513	19.119.816 €	27.953.859 €	5,5033 €

⁽¹⁾ La valorisation de l'exercice des BSA « PACEO » restant à exercer à la date du présent rapport a été calculée à partir du cours de clôture du jour de rédaction du présent rapport

⁽²⁾ Montant brut avant imputation sur la prime d'émission des charges d'augmentation de capital